

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 24 août 2026 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Madame Francyne Bouchard
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Monsieur Daniel Archibald

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) : Aucune

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

RÉSOLUTION : 2026-08-273 Ouverture de la séance

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 24 août 2026. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-08-274 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du maire aux citoyens des faits
saillants du rapport financier et du rapport du
vérificateur externe de l'année 2025

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025.

Première période de questions

RÉSOLUTION : 2026-08-275 Adoption de la politique portant sur l'accueil
et l'intégration des nouveaux employés

CONSIDÉRANT QUE la politique portant sur l'accueil et l'intégration des nouveaux employés a été adoptée le 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de procéder à certaines modifications à cette politique;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire suivant ces modifications que le conseil municipal adopte cette politique mise à jour;

CONSIDÉRANT la politique portant sur l'accueil et l'intégration des nouveaux employés mise à jour jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

QUE le conseil municipal adopte la politique portant sur l'accueil et l'intégration des nouveaux employés.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-08-276

Octroi du mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis du système de traitement des eaux du bloc sanitaire au parc des Berges

CONSIDÉRANT le projet de réfection du bloc sanitaire au parc des Berges;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir des services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour le système de traitement des eaux et les autorisations nécessaires;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de l'entreprise Aqua Ingenium;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle, la Ville peut conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

D'octroyer le mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour le système de traitement des eaux du bloc sanitaire au parc des Berges à l'entreprise Aqua Ingenium pour un montant de 34 377,53 \$ incluant les taxes.

D'affecter cette dépense au surplus non autrement affecté de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-08-277

Autorisation à l'organisme Le Halo Entraide Communautaire de tenir un barrage routier dans le cadre d'Opération Nez Rouge 2026

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'organisme Le Halo Entraide Communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Le Halo Entraide Communautaire est le maître d'œuvre de l'Opération Nez Rouge 2026 dans Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite tenir un barrage routier le jeudi 12 novembre 2026 à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu et à l'intersection de la rue Des Prés et Brière afin de collecter des fonds dans le cadre de l'Opération Nez Rouge dans Portneuf;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

D'autoriser le Halo Entraide Communautaire à tenir un barrage routier le jeudi 12 novembre 2026 prochain de 6 h 30 à 8 h 30 et de 11 h 30 à 13 h 00 à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu et à l'intersection de la rue Des Prés et Brière afin de collecter des fonds dans le cadre de l'Opération Nez Rouge.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-08-278

**Aide financière à l'organisme Le Halo Entraide
Communautaire pour l'organisation de
l'Opération Nez Rouge 2026 dans Portneuf**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par l'organisme Le Halo Entraide Communautaire dans le cadre de l'organisation de l'Opération Nez Rouge 2026 dans Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Daniel Archibald

Et il est résolu

De verser une aide financière de 500 \$ à l'organisme Le Halo Entraide Communautaire pour l'organisation de l'Opération Nez Rouge 2026 dans Portneuf;

D'autoriser une dépense de 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-08-279

**Autorisation à l'organisme Le Halo Entraide
Communautaire d'utiliser le stationnement
public devant La Licorne dans le cadre d'une
épluchette de blé d'Inde**

CONSIDÉRANT QUE l'Entraide Communautaire Le Halo tiendra la première édition de son épluchette de blé d'Inde le 17 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite pouvoir utiliser le stationnement public devant La Licorne pour la tenue de l'épluchette de blé d'Inde;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

D'autoriser l'organisme Le Halo Entraide Communautaire à utiliser gratuitement le stationnement public devant La Licorne (152, rue Notre-Dame) pour la tenue de l'épluchette de blé d'Inde du 17 septembre prochain.

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à la fermeture du stationnement et à l'installation de la signalisation appropriée par la tenue de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-08-280

**Aide financière à monsieur Michaël Landry
pour l'organisation de la 3^e édition du Salon du
livre Portneuvois**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par monsieur Michaël Landry pour l'organisation de la 3^e édition du Salon du livre Portneuvois qui se tiendra le 25 octobre prochain au Centre Alliance Donnallie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu

De verser une aide financière de 300 \$ à monsieur Michaël Landry pour l'organisation de la 3^e édition du Salon du livre Portneuvois;

D'autoriser une dépense de 300 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

Dépôt des listes des déboursés du 7 août 2026 au 20 août 2026

La trésorière dépose, comme le prévoit l'article 13.4 du règlement numéro V-625 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, pour la période du 7 août 2026 au 20 août 2026, les listes suivantes :

- La liste des chèques émis, pour un montant de 13 761,76 \$
- La liste des dépôts émis, pour un montant de 2 980 776,97 \$;
- La liste des prélèvements émis, pour un montant de 167 561,31 \$;
- La liste des déboursés pour le service de la dette, pour un montant de 0,00 \$.

Dépôt par la trésorière de la liste des paiements effectués à partir du compte des activités-bénéfices du maire pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2026

La trésorière dépose au conseil la liste des paiements effectués à partir du compte des activités-bénéfices du maire pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2026.

RÉSOLUTION : 2026-08-281

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 22.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillée, maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire